



INFO-PARENTS

5 OCTOBRE 2023

Bonjour chers parents,

L'année scolaire est bien entamée et tout se déroule pour le mieux! Nous vous faisons donc parvenir quelques rappels et informations importantes.

1. Interdiction du cellulaire en classe / communication du ministère de l'Éducation

Comme annoncé lors de la rentrée scolaire, nous étions en attente de la directive du ministère de l'Éducation sur les consignes liées à l'interdiction du cellulaire en classe. Cette directive nous a été transmise dans les dernières heures. Voici un extrait de cette communication :

« ATTENDU QU'elle vise à interdire l'utilisation du cellulaire, des écouteurs et des autres appareils mobiles personnels par les élèves dans les locaux des écoles et des centres de formation professionnelle des centres de services scolaires où sont dispensés des services de l'éducation préscolaire et des services d'enseignement primaire et secondaire, sauf lorsque cette utilisation est requise par les modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant, par l'état de santé d'un élève ou par les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. »

Présentement, notre code de vie circonscrit et encadre adéquatement cette nouvelle directive. L'ensemble de notre personnel ainsi que les membres du conseil d'établissement ont et seront informés de cette nouvelle directive.

Depuis le début de l'année scolaire actuelle, veuillez noter que votre enfant est invité à laisser son cellulaire à un endroit désigné par l'enseignant(e), et ce, pour chacune des périodes d'enseignement.

2. Maladies infectieuses en milieu scolaire – Direction de la santé publique

Nous vous invitons à consulter la lettre ci-jointe provenant de la Direction de la santé publique en lien avec les maladies infectieuses en milieu scolaire.

3. Consentements – Diffusion de visuels divers et agenda

Comme chaque année, nous vous invitons à nous transmettre votre consentement à la diffusion de visuels divers de votre/vos enfants via le [FORMULAIRE EN LIGNE](#). Ce processus permettra de centraliser les informations pour l'ensemble de nos élèves, ce qui facilitera grandement les démarches du personnel.

De plus, si ce n'est pas déjà fait, nous vous invitons à lire le code de vie présent dans l'agenda scolaire et à remplir, le plus rapidement possible, le formulaire de consentement en [CLIQUANT ICI](#).

SVP, remplir les formulaires pour chacun de vos enfants qui fréquentent notre école.

4. Friperie Chavigny

L'horaire d'ouverture de la friperie est de 11 h 35 à 12 h 45, et ce, tous les lundis. Prendre note que l'horaire est sujet à changement.

5. Aide aux devoirs et leçons – 1^{re} et 2^e secondaire

Pour les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire, un service d'aide aux devoirs et leçons est offert au local C-1028 (secteur 1^{re} secondaire) du lundi au jeudi, de 15 h 30 à 16 h 30. Des enseignantes et une orthopédagogue sont disponibles pour aider les élèves à faire leurs devoirs et à étudier.

6. La Minute Policière

Nous vous invitons à consulter *La Minute Policière* du mois d'octobre. Les thèmes abordés sont :

- Les trottinettes électriques
- Trousse Anti-Troll contre la cyberintimidation

Pour lire la version complète, cliquez [ICI](#).

Bonne lecture!

7. Respect des lieux et de la quiétude des citoyens et citoyennes

Vous trouverez en pièce jointe une lettre partagée par la Sécurité publique de la ville de Trois-Rivières ainsi que de votre direction d'école afin de vous informer de démarche éducative et de prévention auprès de nos élèves.

Pour le moment, les clientèles ciblées pour ces ateliers sont les élèves de 1^{re} et de 2^e secondaire.

Les résidents du quartier auront également une diffusion semblable dans les prochains jours afin de les aiguiller sur les différentes démarches ou recours possibles dans l'éventualité qu'ils soient touchés par ces comportements inappropriés.

Merci d'en prendre connaissance et d'avoir, s'il y a lieu, une discussion constructive avec votre enfant à ce sujet.

8. RAPPEL - Débarcadère des autobus

Nous vous serions reconnaissants de rappeler à votre enfant les règles de sécurité lorsqu'il attend l'autobus au débarcadère :

- Éviter la bousculade et attendre calmement que l'autobus soit immobilisé;
- Attendre sur le trottoir, derrière les clôtures, que l'autobus soit complètement immobilisé avant de s'avancer vers la porte de celui-ci;
- Il est strictement défendu de circuler entre les autobus qui sont stationnés au débarcadère.

Prendre note que tout comportement répétitif ou dangereux pourrait être sujet à des sanctions.

9. RAPPEL – Circulation des parents en début et fin de journée

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que les parents qui viennent reconduire ou chercher leur enfant doivent circuler par le débarcadère-parents, et ce, en tout temps (et non le stationnement de la résidence La Liberté ou le premier stationnement accessible par la rue Chavigny, par exemple).

10. CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT 2023-2024

Lors de l'assemblée générale annuelle qui s'est déroulée le 12 septembre dernier, nous avons procédé à l'élection des différents membres du conseil. Voici la liste des parents élus ainsi que la durée de leur mandat :

- Nancy Bibeau 1 an
- Mélissa Larose 1 an
- Josée Lafontaine 1 an
- Marie-Lise Tolley-Bruneau 1 an
- Kiensil Kilan Mbobo 1 an
- Julie Lamothe 2 ans
- Ricardo Morin 2 ans
- Michelle Octeau 2 ans

La première rencontre du conseil d'établissement aura lieu le mardi 24 octobre à 19h. Prendre note que ces séances sont publiques.



Nous vous remercions pour votre habituelle collaboration! N'hésitez pas à communiquer avec le tuteur de votre enfant ou un autre membre du personnel pour tout questionnement.

Jean-François Bédard, directeur
Pour l'équipe-école

Centre
de services scolaire
du Chemin-du-Roy
Québec 

Aux parents,

Objet : Les maladies infectieuses en milieu scolaire

Les maladies infectieuses en milieu scolaire sont fréquentes et certaines peuvent avoir des conséquences pour la santé des autres. Certaines maladies infectieuses sont contagieuses, c'est-à-dire qu'elles peuvent se transmettre d'une personne à l'autre.

Avisez l'école !

- Si votre enfant est malade, vous devez aviser l'école (la secrétaire) de son absence. Si vous consultez le médecin, demandez-lui si votre enfant a une maladie contagieuse : si c'est le cas, avisez l'école. L'infirmière du CIUSSS-MCQ en sera informée et, si nécessaire, vous contactera pour avoir plus de renseignements et répondre à vos questions.
- L'enfant malade devrait rester à la maison jusqu'à ce qu'il soit capable de suivre les activités scolaires. Par contre, pour certaines maladies contagieuses, un délai pour le retour à l'école pourrait être indiqué jusqu'à la fin de la période de contagiosité.

Vous recevrez peut-être, durant l'année scolaire, une ou des lettres vous avisant que votre enfant ou un autre élève a une maladie infectieuse ou parasitaire (poux). Prenez soin de suivre les recommandations qui vous seront adressées et qui seront adaptées à chaque situation.

En ce qui concerne la pédiculose du cuir chevelu (poux), vous trouverez sur le site Internet <https://ciusssmcq.ca/conseils-sante/maladies-infectieuses/poux/>, une brochure d'informations contenant des conseils et des renseignements pratiques; on y aborde notamment les procédures de traitements.

Les meilleurs moyens de prévention : la vaccination et les mesures d'hygiène

La collaboration des parents est essentielle pour la prévention des maladies infectieuses et parasitaires. Normalement, l'enfant devrait recevoir un vaccin entre 4 et 6 ans ainsi qu'à la 4^e année scolaire. La vaccination demeure la meilleure façon de prévenir certaines maladies. Le lavage des mains est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission des maladies contagieuses.

Pour plus d'information sur les mesures d'hygiènes, la pédiculose (poux) et la vaccination, consultez le site du CIUSSS-MCQ.

Infirmières scolaires du CIUSSS-MCQ



Le 05 octobre 2023

Objet : Présentation en classe avec le policier-éducateur sur le civisme à l'extérieur des terrains de l'école

Madame, Monsieur,

La Direction de la police de Trois-Rivières et la direction de l'école désirent vous informer que votre enfant a participé ou participera à l'atelier *En dehors de la classe, j'ai de la classe*, offert par le policier-éducateur.

Lors de cette rencontre, les élèves sont informés sur le règlement municipal sur la paix, l'ordre et la sécurité publique ainsi que sur les comportements attendus lorsqu'ils circulent dans le quartier en dehors des heures de classe.

Dans les dernières années, l'école a été aux prises avec une série de problématiques impliquant des élèves, notamment la présence de jeunes sur les terrains privés, des rassemblements sur la voie publique gênant la circulation et des débris laissés sur les terrains avoisinants. Ces problématiques ont un effet direct sur le sentiment de sécurité des résidents et des commerçants situés près de l'école.

Comme milieu d'enseignement, nous misons d'abord et avant tout sur l'éducation et la sensibilisation des jeunes. Toutefois, advenant des comportements irrespectueux envers le voisinage, diverses sanctions pourraient être appliquées par l'école, entre autres :

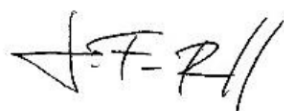
- Interdiction de sortir à l'extérieur des terrains de l'école
- Encadrement supplémentaire aux pauses et aux heures de dîner
- Perte d'autonomie

Pour la Direction de la police de Trois-Rivières, des avertissements et mises au point seront effectués dans les prochaines semaines. Si la situation persiste, des mesures coercitives pouvant mener à l'application de la loi selon la réglementation municipale sur la paix publique seront appliquées. Vous trouverez en pièce jointe un document faisant état des comportements inadmissibles observés chez certains élèves.

L'école Chavigny est située en plein cœur d'un quartier résidentiel et travaille à maintenir des relations harmonieuses entre les résidents, les commerçants et les élèves.

Nous comptons sur votre collaboration pour avoir un entretien constructif avec votre enfant à ce sujet.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J-F-Bédard'.

Jean-François Bédard
Directeur de l'école Chavigny

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. Milot'.

Samuel Milot
Section des relations communautaires
Direction de la police de Trois-Rivières

p. j.